

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Tumulte autour de la nouvelle loi agricole

► Un entretien avec *Malembe Kalembe*

Après des années de vide juridique, la République démocratique du Congo (RDC) a enfin une loi agricole. Aujourd'hui, « il n'y a plus qu'à » appliquer cette législation, à l'évaluer et, si besoin, la réformer en fonction des réalités rurales. Mais pour les paysans, il n'est parfois pas aisé de faire entendre leurs recommandations aux instances dirigeantes à Kinshasa.

Malembe Kalembe

est conseiller technique à la Confédération nationale des producteurs agricoles du Congo (Conapac). Il est également secrétaire général et coordinateur régional pour le Kivu du Forum des amis de la terre (FAT).

Le 24 décembre 2011, la RDC s'est dotée d'une législation en matière d'agriculture, passée relativement inaperçue en raison de sa signature par le président Kabila en plein scandale de fraudes électorales. Il était temps. En plus de cinquante ans d'existence, le pays n'avait jamais construit de politique agricole cohérente et volontariste, restant ainsi sans réaction face aux questions de recherche, d'infrastructures, ou d'investissements. Les gouvernements successifs avaient, jusqu'à présent, nié leur mission d'encadrement des mécanismes de gestion de l'agriculture de production familiale.

Ce *no man's land* juridique était devenu de plus en plus inacceptable, notamment aux yeux des paysans, qui représentent 70% de la population congolaise. Les problèmes de fond ont enfin été soulevés: comment informer et aider les petits agriculteurs à produire plus en toute sécurité, comment rester attractif pour les investisseurs étrangers? Les réponses apportées montrent une volonté politique d'impliquer le paysan dans l'économie nationale. Les organisations paysannes ont salué plusieurs avancées prévues dans la nouvelle loi: facilitation de l'accès et mesures de protection des terres agricoles, allégement de la fiscalité, crédit agricole, création de conseils

consultatifs ruraux, ou encore, celle d'un fonds pour l'agriculture.

Les enjeux autour des articles 16 et 19

Un bémol sur la partition: le processus de mise en application de la loi s'enlise autour de certains articles controversés. La Fédération des entreprises du Congo (FEC) s'inquiète d'un éventuel coup d'arrêt aux investissements (déjà très faibles) avec, en ligne de mire, l'article 16 concernant l'accès à la terre. Celui-ci stipule que «*tous les étrangers qui voudront accéder à la terre congolaise devront accepter que plus de 50% des actions sur les exploitations soient détenues par les nationaux*», nous explique Malembe Kalembe, de la Conapac. Une disposition renforcée par l'article 82 qui établit la rétroactivité de la nationalisation: «*Toutes les concessions antérieurement acquises devront s'adapter à cette nouvelle législation.*»

Cela en dérange plus d'un: «*La FEC avec le soutien de sociétés étrangères, dont Damseaux, a immédiatement voulu la révision de cette mesure. Ils ont fait appel à un cabinet d'avocats en Belgique pour convaincre le gouvernement.*» Par le truchement de celui-ci, les travaux de la commission de rédaction des mesures d'application ont été freinés et une commission *ad hoc* mise en place afin de revoir les articles 16 et 82, voire de les rayer. Si elles acceptent le débat sur l'article 16, les associations paysannes demandent en revanche aux autorités de se pencher sur l'article 19: «*Celui-ci retire aux communautés locales la possibilité de faire enregistrer leurs terres selon la procédure traditionnelle de certification, mais rien n'a été dit sur les nouvelles modalités d'enregistrement. L'article est incomplet. Il faut préciser comment ces terres vont être protégées.*» Mais, tandis que le gouvernement a mobilisé des



© François Cajot/ SOS Fémin.

En RDC, le mouvement paysan est en pleine structuration.

fonds pour la sous-commission relative à l'article 16, la requête des petits paysans est restée lettre morte. Malembe Kalembe explique : « *Nous n'exigeons pas une agriculture exclusive ou l'interdiction des investissements dans le domaine agricole, ils doivent exister. Mais nous refusons que les articles 16 et 82 soient rayés de la loi agricole.* »

Ces crispations sur la question du foncier ne sont pas un phénomène innocent selon le coordinateur Kivu du Forum des amis de la terre (FAT) : « *Nous ne voyons pas une intention réelle de produire de la part des investisseurs, mais des concessions accordées dont ils ne font rien. Nous pensons donc qu'il s'agit plus de spéculation foncière que de production agricole. Ils savent qu'à l'allure où ça se profile, les terres deviendront de plus en plus chères et que c'est le moment de les accaparer.* »

Les revendications paysannes entendues mais pas écoutées

Selon Malembe Kalembe « *il faut répertorier les concessions que la RDC a*

déjà abandonnées et qui sont, à l'heure actuelle, inexploitées ». Refus de la part des autorités et, en conséquence, indignation des mouvements paysans : « *Pourquoi les investisseurs s'acharment-ils à acquérir de nouvelles terres alors que celles qu'ils possèdent ne sont même pas valorisées? Nous ne pensons pas qu'il s'agisse de la meilleure manière de relancer l'agriculture en RDC.* » Pour le conseiller technique de la Conapac, les investissements dans la chaîne agricole ne doivent pas se concentrer sur l'acquisition : « *Que fait-on de la production d'intrants, de l'accompagnement, de la transformation de produits, etc. ?* »

La loi agricole prévoit la mise en place d'instances de concertation paysanne locales mais la machine a du mal à se mettre en marche : « *Les Conseils agricoles ruraux de gestion (Carg) n'ont, dans un premier temps, pas été reconnus. On a préféré créer des conseils consultatifs locaux, provinciaux et nationaux* », regrette Malembe Kalembe. La Coopération technique belge (CTB) a arrêté l'appui à ce

processus au niveau national, avant de le reprendre récemment à un niveau plus local, alors « *qu'il nécessitait un accompagnement plus serré* ». Preuve de l'extrême fragilité de la dynamique naissante.

Les paysans sont tenus à distance des négociations.

Sur le plan politique, le mouvement paysan est de mieux en mieux reconnu : « *Nous sommes dans les premiers pas de notre structuration, avec la mise en place très récente d'un secrétariat général qui fonctionne avec seulement un agent et des divisions provinciales encore très timides. Nous n'avons pas encore le poids nécessaire pour contrer les exigences des autres acteurs.* » Et ce, même avec des soutiens au ministère de l'Agriculture : « *Nous comptons sur des gens du Ministère pour avoir de l'influence, mais nous constatons que les autres ont beaucoup*

[Suite à la page suivante >](#)

Dialogue entre ONG et entreprises minières en RDC

«Les entreprises belges et l'exploitation minière en République démocratique du Congo et au Pérou» est le titre d'une récente étude diligentée par la Commission Justice et Paix. Les entreprises sont des acteurs clés d'un développement et d'une paix durables, en particulier celles impliquées dans l'exploitation des ressources minières. Cette étude s'attache à identifier quelques-unes des principales entreprises belges concernées par l'exploitation minière en RDC et au Pérou, pour ensuite proposer une réflexion sur la manière de s'adresser à elles et de

les responsabiliser quant à leur impact en matière de respect des droits de l'homme.

La Belgique n'est plus l'acteur important du secteur minier mondial, qu'elle fut suite à son passé colonial. Pas une seule compagnie belge ne figure dans le top 40 mondial des grandes compagnies minières. Néanmoins, le panorama des entreprises proposé dans cette étude identifie plusieurs entreprises belges dont les activités concernent l'exploitation des ressources minières en RDC. Sans prétendre être exhaustif, ce pano-

rama permet d'illustrer la diversité des acteurs et des liens entre l'économie belge et l'exploitation des ressources naturelles dans le Sud. La Belgique jouerait encore un rôle important sur le plan commercial en Afrique centrale, en particulier pour les minerais provenant de l'est de la RDC : les plus grands volumes transitent par la Belgique vers l'Asie où sont basées bon nombre de fonderies métallurgiques.

Web

Plus de renseignements : www.justicepaix.be

a pas que la terre pour laquelle il faut se battre. Il y a les routes, les transformations, l'électrification, le cadastre, il s'agit d'un tout ! »

Pourquoi les investisseurs s'acharnent-ils à acquérir de nouvelles terres ?

Malembe Kalembe reproche aux investisseurs agricoles actuels de ne pas avoir cette vision : «Ceux qui sont arrivés à l'époque de Mobutu affirmaient qu'ils ne voulaient bousculer personne. Ils ont fourni les semences, les engrais, assuré un système d'accompagnement dans les champs ainsi qu'un marché et se sont occupés de la transformation. Ça fonctionnait. » Aujourd'hui, les investisseurs ne se satisfont plus de ce mode de coopération : «Les entreprises veulent absolument posséder leurs propres terres comme élément de capital de production, mais faut-il pour autant aller grignoter la maigre superficie du petit paysan ? Nous disons non ! »

➤ plus de moyens à mobiliser. La FEC, par exemple, avec l'aide d'avocats belges, a fait un beau travail de lobbying auprès du Ministère, et même au niveau des ambassades ! »

Et puis, les petits paysans pensaient avoir un allié en la personne du ministre de l'Agriculture : «Jean Chrysostome Vahamwiti est issu de notre mouvement, en tant qu'ancien secrétaire président du FAT. Il dit essayer de faire des démarches en notre faveur mais il ne peut pas aller à l'encontre de la ligne gouvernementale. » Les associations paysannes comptent également sur l'appui du consortium d'ONG belges AgriCongo, le seul à les avoir soutenues jusqu'à présent.

« Des collaborations sont possibles »

À plusieurs niveaux, les petits paysans ont l'impression d'avoir été tenus à distance des négociations, prenant conscience de la fragilité de leurs institutions et de la faiblesse de leurs moyens

d'influence. Craignent-ils de se faire écraser par le lobbying des gros producteurs congolais ? Optimiste, Malembe Kalembe pense que la coexistence est possible, comme c'est le cas ailleurs : «Le président de la Conapac est allé en Zambie, au Malawi, au Kenya. Là-bas, les grandes sociétés n'étouffent pas les petits producteurs. Ces derniers bénéficient de l'approvisionnement en intrants agricoles, de l'accompagnement technique et du marché de leurs grands voisins. » Les petits producteurs, à la fois clients (en venant se fournir en intrants) et fournisseurs (en venant déposer leurs récoltes) des gros exploitants, semblent y trouver parfaitement leur compte.

En Zambie, les syndicats de producteurs, grands et petits, se sont même organisés autour d'une seule et même chambre de représentants : «Ils voient l'agriculture comme un seul corps, tous sont soumis aux mêmes difficultés. Chez nous, on n'a pas cette vision-là. Pour produire, il n'y

Ainsi, la RDC doit, à défaut de la résoudre, au moins affronter une difficile équation : comment concilier l'exploitation des terres par les communautés locales et les intérêts des grands exploitants congolais ou internationaux ? «Aujourd'hui, la loi existe, il faut encore inventer la politique qui va avec », conclut Malembe Kalembe. Les associations paysannes souhaitent à présent que leurs revendications par rapport à quelques (re)formulations soient entendues. Mais, outre ces avancées, la mise en application reposera sur des conditions *sine qua non* qui dépassent de loin le contexte agricole : la paix et les infrastructures routières. ■

Propos recueillis par Pierre Coopman et Charline Cauchie